

Fête du jeu

Jeux de société • Jeux de cartes
Possibilité d'amener vos propres jeux de société pour les faire découvrir !
Convivialité et amusement garantis !

Organisée par ANIMEDIA

Entrée libre

Mercredi 22 MAI

Cantine scolaire De 15h à 17h

Pour toute la famille !

Informations 06.87.87.60.94

ESCAPE GAME EN MÉDIATHÈQUE

Du 10 au 22 MAI

3615 ENIGMA

EXPOSITION

CECI EST UN SECRET

Julia Amarger

22 mai au 1er juin

62 Pas-de-Calais
Mon Département

réseau des bibliothèques
AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

15 mai à 10h

Création

Fête des mères

COMMEMORATION VICTOIRE 8 MAI 1945

- 10 h 45 : Monument aux morts d'Enguinegatte**
- 11h15 : Monument aux morts d'Enquin les Mines**
- Dépôt de gerbe
 - Lecture des messages officiels
 - Hymne national
 - Verre de l'amitié

SALLE DES FÊTES D'ENQUIN LES MINES
RUE DES ÉCOLES

CONCOURS de Belote

ORGANISÉ PAR LE CLUB DE TIR À L'ARC D'ENQUIN LEZ GUINEGATTE

En 4 parties avec annonces 1501 POINTS

18H ouverture des portes
19H début des jeux

50 ÉQUIPES MAXIMUM

SAMEDI 11 Mai 2024

Les mises seront redistribuées intégralement aux 5 premiers

INSCRIPTIONS AU 06.32.66.09.58 AVANT LE 6 MAI 2024 - 7€ PAR PERSONNE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE **UNE CONSOMMATION OFFERTE POUR CHAQUE PARTICIPANT**

Pays de la Lys

TOURNOI U12/U13

SAMEDI 18 MAI 2024

ORGANISÉ PAR LE PAYS DE LA LYS

16 ÉQUIPES (1 POULE D1/D2, 1 POULE D3/D4)

INSCRIPTION: 70 EUROS

STADE MUNICIPAL
3 RUE DES ÉCOLES
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

AVEC REPAS POUR 12 JOUEURS + 2 EDUCATEURS

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

INSCRIPTION: JULIEN SAVARY
0667838016 PAYSDELALYS@GMAIL.COM

Les Gueules noires

RAID VTT DES GUEULES NOIRES

DIMANCHE 5 MAI 2024

Tarif 20€

2 PARCOURS - 95 - 120 KM

Trace GPS

Tandem

Bulletin municipal
N°80

Mai
2024



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Édito

Mesdames, messieurs

Mesdames, messieurs

Certains propriétaires fonciers de la commune ont reçu un courrier émanant de la société Intervent Alterric les invitant à participer à un projet éolien sur la commune.

Au - delà du fait que l'on peut s'interroger sur l'aspect déontologique de cette démarche et par l'absence totale de contact auprès de la municipalité, **nous tenons à rappeler que depuis la date du 10 avril 2017 par délibération du Conseil Municipal revêtue du contrôle de légalité de l'Etat, la commune s'oppose légalement à tout nouveau projet sur son territoire.**

Avec l'arrivée du printemps et la végétation qui va se développer il convient de veiller à ce que les haies n'empiètent pas sur le domaine public, ne créent pas de gêne de visibilité et de déplacements pour les piétons et les véhicules. Il convient donc d'en assurer la taille pour des principes de sécurité et de ne pas laisser les branchages sur le domaine public

Dans l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales et pour la conservation de la biodiversité, il est indiqué : « En application du dernier alinéa de l'article D. 615-50-1 du code rural et de la pêche maritime, pour la métropole, il est interdit de tailler les haies et les arbres entre le 1er avril et le 31 juillet ». **Cet arrêté ne s'applique que pour les exploitants**

agricoles et ne prévaut en aucun cas sur la visibilité et la sécurité des piétons et des circulations.

Notre commune à la particularité unique de posséder dans son patrimoine quatre édifices religieux.

Le portail de l'église St Germain de Serny a été réhabilité à neuf par notre personnel technique, après une réfection totale de la couverture, la chapelle Ste Appoline de Fléchinelle a vu la remise en état des plafonds du cœur et de la nef par une entreprise.

La toiture de la sacristie de l'église St Jacques d'Enguinegatte a été refaite à neuf et l'intérieur de celle-ci repeint par le personnel technique.

Des travaux sont programmés à l'église St Omer d'Enquin, en attente d'intervention de l'entreprise pour la réfection du clocher, le nettoyage des gouttières et remplacement des abats - son.

Avant de voter son budget, le conseil municipal vote les taux d'imposition locaux. Dans un contexte inflationniste et afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants, il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux, hormis le lissage induit par la création de la commune nouvelle.

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte



Fermeture Mairie

La mairie d'Enquin lez Guinegatte sera fermée le **vendredi 10 mai 2024**

La mairie annexe d'Enguinegatte sera fermée le samedi **11 mai 2024**

mairie-enquin@orange.fr

www.enquinleziguinegatte.fr



Mairie Enquin

Enquin lez Guinegatte

Les échos du conseil

Budget

LE BUDGET PRIMITIF 2024

EQUILIBRE BUDGETAIRE 14%

Correspond à la différence entre les recettes estimées et les dépenses estimées



SERVICES GENERAUX 20%

Il s'agit des ressources nécessaires au fonctionnement de la collectivité (état civil, accueil, ressources humaines, urbanisme, informatique, ainsi que les charges énergétiques)



ESPACES PUBLICS 30%

(voiries, espaces verts, aménagements)
Inclus l'entretien et la réfection des voiries, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts.

SOLIDARITÉ, SÉNIORS 1%

Correspond à toutes les actions du CCAS



Réunion du 02 avril 2024

Budget communal par politique publique

Budget communal présenté par politique publique c'est-à-dire en ajoutant les dépenses totales par secteur fonctionnement et investissements confondus, exprimé en K € (1 K € = 1000 €)

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 20%

Regroupe les dépenses liées aux bâtiments communaux (électricité-chauffage-assurance), les réparations et rénovations



CONTRIBUTIONS DIVERSES ET DETTE 10%

Regroupe les contributions aux différents organismes, aux fonds de péréquation et les remboursements d'emprunts



ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES 12%

Comprend la contribution de la mairie au fonctionnement du Regroupement pédagogique de l'Hermitage (bâtiment et personnel)



SPORTS ET LOISIRS 1%

Subventions versées au milieu associatif hors entretien des bâtiments



Budget communal recettes

Recettes perçues par la commune permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissements, exprimé en K € (1 K € = 1000 €)

AUTOFINANCEMENT 13%

CONCOURS REGION ET DEPARTEMENT 4%

ATTRIBUTION ET CONCOURS CAPSO 7%

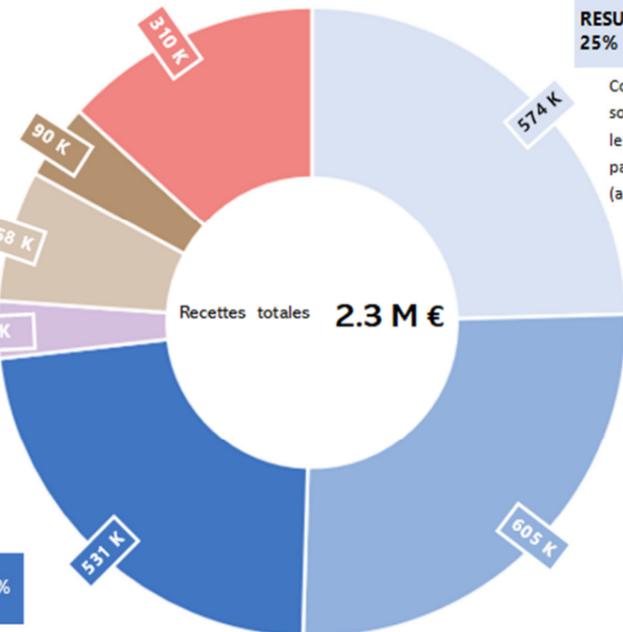
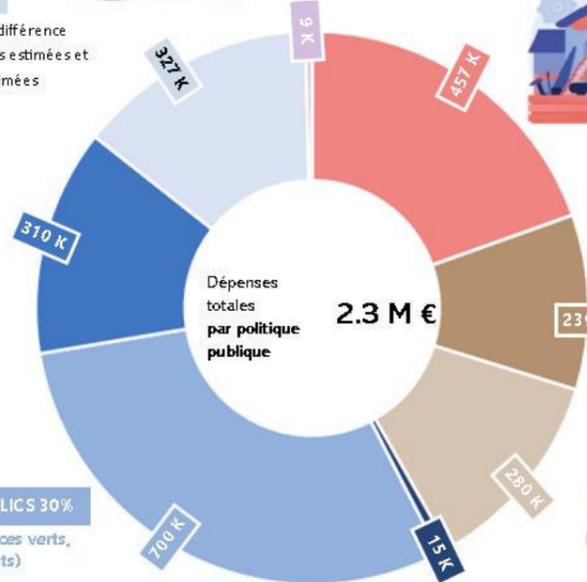
AUTRES RECETTES 3%

IMPÔTS ET TAXES 23%

RESULTAT DE CLOTURE 25%

Correspond à la différence entre la sommes des recettes réelles 2023 et les dépenses réelles 2023 moins la part affectée à l'investissement (autofinancement)

DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ÉTAT 26%



Les investissements 2024

Remboursement du capital des emprunts 16%

Primes aux primo accédants 3%

Bande terrain rue du Château d'eau

Mission MO rue d'Erny

Aquadrain rue de Théroouanne

Rénovation éclairage public

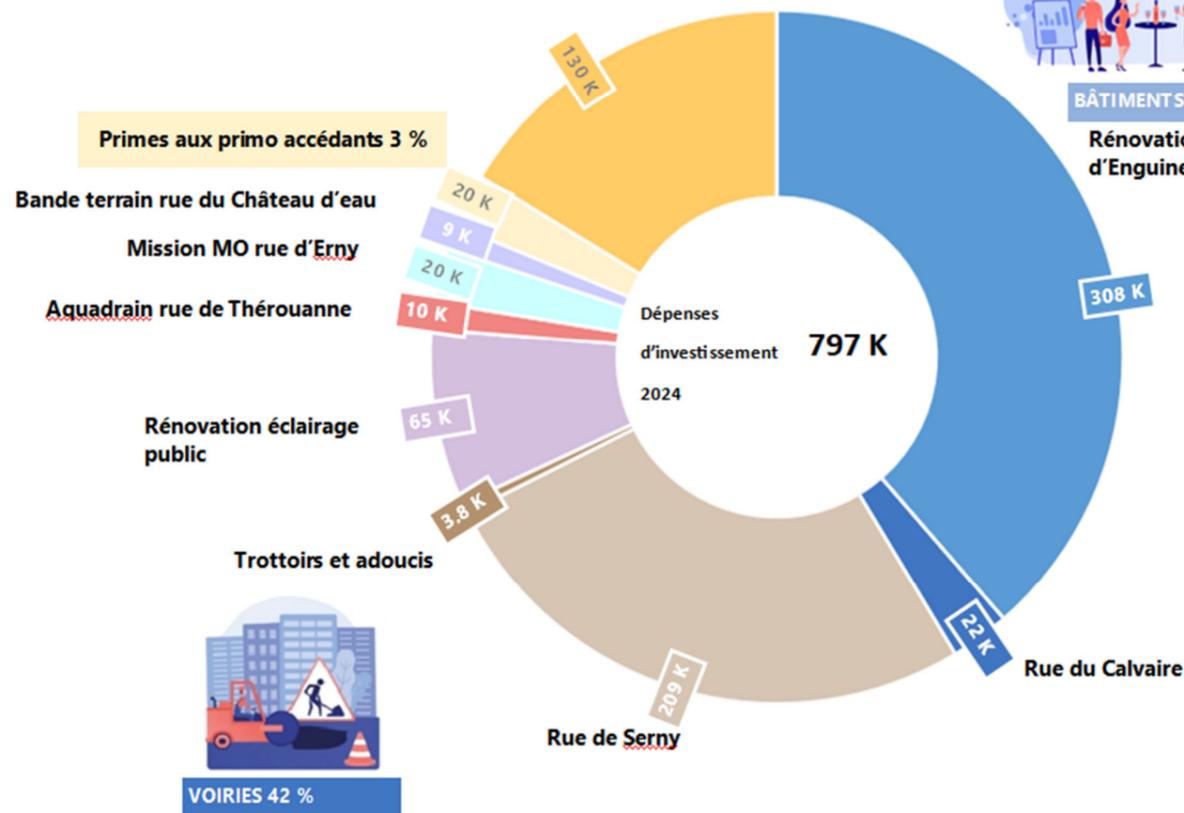
Trottoirs et adoucis

VOIRIES 42%



BÂTIMENTS 39%

Rénovation de la salle des fêtes d'Enguegatte



Vote des taux d'imposition 2024

Au vu de la revalorisation des bases effectuée par les services fiscaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition hormis le lissage induit par la création de la commune nouvelle.

	Bases prévisionnelles 2024	Taux	Produits attendus
Taxe Foncier Bâti	893 700 €	44,30%	395 909 €
Taxe Foncier Non Bâti	155 700 €	33,40%	52 004 €
Taxe d'habitation résidence secondaire	27 600 €	19,59%	5 407 €
TOTAL			453 320 €

Transfert des pouvoirs de police de la publicité

La loi Climat et Résilience prévoit dans son article 17, le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au Président de l'EPCI à fiscalité propre pour les EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme. Toutefois les maires peuvent s'opposer au transfert de compétence avant le 1er juillet 2024. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce transfert.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer le pouvoir de police de la publicité au Président de la CAPSO.

Demande de subvention FDE

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Afin de clore la rénovation des points d'éclairage public en LED, la commune peut inscrire à son budget la rénovation des 4 points rue des Près et des 3 points parking du cimetière. La commune peut bénéficier de l'accompagnement financier de la Fédération Départementale de l'énergie et des CEE. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter ces aides financières.